

31 juillet 2008

N° 24 – 2008

Pour plus d'informations, veuillez consulter :

Beat Werder +33 (0)1 46 98 71 39

Chief Communications Officer

Marco Circelli +44 (0) 207 553 8106

Head of Investor Relations

SCOR acquiert la société française Prévoyance Ré

Le 31 juillet 2008, SCOR a conclu un accord avec le groupe Malakoff Médéric, le leader sur le marché français de la protection sociale, en vue d'acquérir 100 % du capital social et des droits de vote de Prévoyance et Réassurance et de sa filiale de réassurance de personnes Prévoyance Ré. Cet accord comprend également la signature d'un accord commercial de 5 ans entre SCOR et Malakoff Médéric. Cette opération souligne la volonté stratégique du Groupe de renforcer son rôle de premier plan sur le marché français de réassurance de personnes et auprès des acteurs de l'économie sociale.

Cette acquisition, dont le montant s'élève à EUR 53 millions, serait réalisée par remise au groupe Malakoff Médéric d'actions SCOR auto-détenues. Le groupe Malakoff Médéric s'est par ailleurs engagé à acquérir sur le marché un nombre d'actions SCOR supplémentaire lui permettant de détenir au total 3 % du capital de SCOR à l'issue de l'opération. L'accord commercial permettra aux deux groupes de renforcer leurs liens dans le secteur de la protection sociale, notamment avec les mutuelles et les institutions de prévoyance. Pour marquer l'importance de cet accord, Guillaume Sarkozy, Délégué général de Malakoff Médéric, rejoindrait, sous réserve de la décision des organes de SCOR compétents, le Conseil d'administration de SCOR.

Fondée en 1997 par des institutions de prévoyance souhaitant mettre en place un organisme de réassurance dans le secteur de l'économie sociale, la société Prévoyance Ré réassure des risques dans les domaines de la santé et de la prévoyance. En 2007, le montant des primes brutes émises s'est élevé à EUR 93,3 millions, le montant de ses primes nettes émises à EUR 77 millions et son résultat net à EUR 4.6 millions (données financières en French GAAP). Les fonds propres de la société s'élevaient à EUR 33,7 millions et les provisions techniques nettes à EUR 147,6 millions au 31 décembre 2007 (données financières en French GAAP). Prévoyance Ré, basée à Paris, compte actuellement une vingtaine de salariés.

Prévoyance Ré compte parmi ses principaux clients des institutions de prévoyance, ainsi que d'autres mutuelles. Cette transaction permettra à cette entreprise de continuer de fournir à sa clientèle des services de haut niveau, tout en bénéficiant de l'expertise reconnue de SCOR dans le domaine de la réassurance de personnes.

Gilles Meyer, CEO de SCOR Global Life, a déclaré : « *L'acquisition de Prévoyance Ré et l'accord conclu avec Malakoff Médéric représente une nouvelle étape importante dans la*

SCOR SE

1, av. du Général de Gaulle
92074 Paris La Défense Cdx
France

Tél + 33 (0) 1 46 98 70 00

Fax + 33 (0) 1 47 67 04 09

www.scor.com

RCS Nanterre B 562 033 357

Siret 562 033 357 00020

Société Européenne au Capital

de 1 450 523 984,67 Euros

31 juillet 2008

N° 24 – 2008

confirmation du rôle de leader de SCOR sur le marché de la réassurance de personnes en France. Le Groupe renforce sa position dans tous les secteurs, notamment en prévoyance. Cette opération permet également de compter désormais Malakoff Médéric parmi les grands actionnaires de SCOR, ce dont nous nous réjouissons ».

Guillaume Sarkozy, Délégué général de Malakoff Médéric, a affirmé lors de la signature de l'accord : « Cette prise de participation de Malakoff Médéric au capital de SCOR illustre la volonté des deux groupes d'engager un partenariat capitalistique, industriel et commercial dans la durée. Je serais heureux de rejoindre le Conseil d'Administration de SCOR, sachant que l'expertise de haut niveau de SCOR bénéficiera à nos clients, assurés et retraités ».

La réalisation de la transaction est notamment soumise à la sortie préalable des actionnaires minoritaires (dont Munich Ré) et à l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires.

*
* *

Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences significatives entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 28 mars 2008 sous le numéro D.08-0154 (le "Document de Référence"), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR.

SCOR SE

1, av. du Général de Gaulle
92074 Paris La Défense Cdx
France
Tél + 33 (0) 1 46 98 70 00
Fax + 33 (0) 1 47 67 04 09
www.scor.com
RCS Nanterre B 562 033 357
Siret 562 033 357 00020
Société Européenne au Capital
de 1 450 523 984,67 Euros